

**Appui à l'immobilier d'entreprise - Développement de la Société  
La Manufacture - Subvention à la Société Anonyme Immobilière d'Économie  
Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB)**

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** La Manufacture est une société d'édition originaire de Lyon. Implantée aussi sur la place des Vosges, à Paris, elle a décidé de regrouper ses activités sur Besançon.

La Manufacture publie plusieurs collections d'ouvrages de grande qualité : guides touristiques, littérature, biographie, sciences humaines, histoire, etc. Son catalogue présente près de 300 titres.

A Besançon, cette société va s'établir dans environ 350 m<sup>2</sup> à l'Hôtel Jouffroy d'Abbans.

Pour mémoire, rappelons que l'Hôtel Jouffroy d'Abbans a été cédé par la Ville à la SAIEMB. C'est cette dernière qui a assuré la réalisation des travaux de restauration, aujourd'hui quasiment achevés. Les locaux mis à disposition de La Manufacture par la SAIEMB sont loués au prix de 550 F HT/m<sup>2</sup>/an.

Ils sont livrés en état brut, sans finitions intérieures.

L'investissement total à engager par La Manufacture pour les aménagements intérieurs est de l'ordre de 1 000 000 F.

Actuellement, La Manufacture emploie 3 salariés, et à court terme, son effectif devrait être porté à 14 personnes.

Pour assurer l'implantation de cette entreprise à Besançon et conforter son développement, les collectivités locales ont été sollicitées.

C'est ainsi que la Région s'est prononcée favorablement sur une contre-garantie à hauteur de 50 % du capital d'un emprunt de 2 000 000 F (procédure SOCAMUFRANC).

Le Département est intervenu pour sa part à travers son régime de prêt d'honneur.

La Ville de Besançon pourrait abonder ce dispositif par une subvention de 300 000 F, à verser à la SAIEMB, à titre de participation pour travaux. La SAIEMB pourrait ainsi assurer au profit de La Manufacture une partie des travaux d'aménagements intérieurs, sans modification du montant des loyers.

Les crédits nécessaires seraient à prévoir au budget primitif 1992.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord :

- à voter par anticipation la somme de 300 000 F au chapitre 914/130.92022.30200,
- à allouer une subvention de 300 000 F à la SAIEMB, à charge par elle de réaliser ses travaux d'aménagements intérieurs au profit de la Société La Manufacture,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à passer avec la Société La Manufacture, la SAIEMB et la Ville de Besançon indiquant les engagements réciproques des parties.

**M. PONÇOT :** C'est une formule qui nous permettra d'installer définitivement La Manufacture à Besançon, c'est une entreprise qui eut faire connaître Besançon car vous savez qu'elle édite beaucoup d'ouvrages et aussi des catalogues. Vous avez peut-être reçu en tant que Conseillers Municipaux son catalogue où vous avez, en première page, une vue de Besançon. Par conséquent c'est une entreprise qui va faire connaître notre ville d'une manière particulièrement intéressante.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On vous donnera d'ici quelque temps également les résultats des actions économiques menées au cours de l'année 1991. Le dossier est en instance de constitution et vous aurez l'occasion d'en reparler sous peu.

La discussion est close.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, approuve, à l'unanimité, ces propositions.